

M. Ménager, nous croyons que nos affaires n'en iront pas plus mal ; cependant, comme il faut toujours que la ville de Lyon se distingue, nous vous prions de ne pas nous laisser prévenir en honnêteté, supposé que Messieurs de Rouen soient absolument déterminés à cette politesse, et pour cela de faire incessamment graver et frapper cette médaille et d'être le premier à la présenter de notre part à MM. les commissaires, mais nous croirions toujours le premier parti meilleur ; nous nous en rapportons, Monsieur, à votre prudence, etc.. »

M. Anisson s'acquitta parfaitement de la mission dont on le chargeait, puisqu'il disait le 26 décembre : « J'ai persuadé à M. Ménager de porter sa communauté à retrancher le présent de médailles qu'il vouloit faire à MM. nos commissaires, et il m'a promis d'y porter la Chambre de Rouen, le présent n'étant destiné que pour une seule fois, la même médaille devant servir pour toujours. »

MM. les directeurs, dans une délibération du 5 mars 1704, proposent de faire offrir par M. Anisson la première des médailles à M. l'abbé Bignon, conseiller d'Etat et président de l'Académie des inscriptions à Paris, pour la composition du sujet de la médaille d'or ordonnée pour leur Chambre de commerce. Ils écrivent à ce sujet, le 17 courant, à leur député : « Nous connaissons si parfaitement le mérite de M. l'abbé Bignon et nous sentons si bien les obligations que nous lui avons, que nous sommes honteux de lui offrir une bagatelle ; cependant, si vous pouvez l'engager à accepter une de nos médailles, nous vous en serons très-redevables et la reconnaissance que nous lui devons augmentera. Nous n'aurions pas osé prendre cette liberté si nous ne savions,